



# *Le petit Baladin*

**Commune de BALADOU**



*Janvier 2020*

*Bulletin municipal n°37*

## *Le mot du maire*

*Chères Baladines, Chers Baladins,*

*Cette nouvelle année 2020 ouvre la dernière page d'une aventure... Une aventure qui aura duré douze ans, douze années pendant lesquelles vous nous avez fait confiance sur la gestion de notre commune. Beaucoup de projets ont été réalisés pendant ces deux mandats.*

*Durant toutes ces années, j'ai pris et appris avec passion ce rôle de maire pour défendre et représenter notre commune, peut-être parfois à contre courant sur des projets démesurés comme l'intercommunalité, mais je reste et nous restons persuadés que nous n'étions pas loin de la vérité. L'éloignement entre les élus et les citoyens ne fait que s'agrandir au fil des ans, ce qui nuit à une démocratie participative, essentielle à notre ruralité.*

*Etre le maire d'un village, c'est être à l'écoute de tous, tout le temps, c'est parfois prendre des décisions qui ne plaisent pas, mais toujours dans l'intérêt général. J'aurai fait de mon mieux pour y parvenir. Certains auront apprécié, d'autres non.*

*Etre maire, c'est aussi faire des sacrifices envers sa famille et sa vie professionnelle, ne pas être là le soir, rentrer tard d'une réunion, inciter ses enfants à participer aux événements communaux tels que les commémorations, s'absenter de son activité des demi-journées, voire des journées entières.*

*Etre maire dans un village comme le nôtre, c'est du plein temps et j'ai aimé cet investissement pour défendre nos projets. Parfois j'ai douté; je me suis découragé dans certaines situations mais l'envie d'avancer ou de défendre est toujours revenue.*

*Dans cette fonction, il y a aussi des bons moments, le retour de la fête du village le 15 août, la célébration de vos mariages, cette vie associative faite de nombreux bénévoles qui animent, attirent, la satisfaction de voir qu'à chaque fois vous étiez là aux manifestations organisées.... Bref, sans prétention aucune, j'ai aimé regarder depuis ce rôle de maire notre commune évoluer, bouger.*

*Ma plus grande fierté dans cette aventure est d'avoir pu conserver notre école. Cette fierté, je la partage avec vous qui nous avez soutenus et avez compris combien il était important d'avoir une école dans un village. Comment réussirions-nous à avoir une commune vivante si nos enfants n'avaient jamais goûté au quotidien de la vie de Baladou dès leur plus jeune âge ?*

*J'ai aussi défendu durant des années, avec l'association des maires ruraux du Lot, l'ensemble des écoles de notre département menacées de fermetures alors que l'on nous expliquait que faire des regroupements scolaires était l'avenir. Grâce à notre détermination, nous avons réussi à conserver un peu de cette vie qui anime ce monde rural, tellement mis à mal en ce moment...*

*Demain il faudra encore et toujours combattre certaines décisions venues de nos législateurs parisiens, voire de certains élus locaux. Il faudra certainement continuer à se battre avec force pour notre école mais aussi pour d'autres projets ou décisions insensées. Cette tâche reviendra à nos successeurs, ne rien lâcher quoi qu'il arrive. Nous avons raison, parce que nous vivons ici, nous savons quelles sont les priorités à avoir, quels sont les services que nous voulons !*

*Durant ces douze années, beaucoup d'événements se seront passés au sein de notre conseil, des naissances, des mariages, des décès de proches. Que ce soit dans le conseil municipal ou plus largement dans notre village, nous avons vu partir des êtres chers, naître des enfants, arriver des nouveaux habitants. Nous formons en quelque sorte une famille avec tout ce que cela comporte. J'ai aimé comprendre, participer à cette sorte de vie de famille autant que vous avez voulu m'y associer.*

*Au mois de mars prochain, une nouvelle équipe sera en place je lui souhaite de réussir, de continuer cette aventure avec toujours plus de passion, plus de démocratie. Il reste encore beaucoup de choses à faire. Un "gros carton d'idées" reste à la mairie si elle le souhaite, elle pourra "piocher" dedans.*

*Je remercie sincèrement toutes les associations, tous les bénévoles, tous les jeunes et les moins jeunes, qui ont apporté leur contribution à faire qu'on entende dire autour de nous "ça bouge à Baladou" ! Merci à tous. J'en ai retiré une grande fierté à chaque fois et c'est grâce à vous tous.*

*Merci aux employés communaux anciens et actuels, Elyane, Monique, Jocelyne, Julie, Isabelle, Francis et Michel de ne pas m'avoir obligé à tenir le rôle de "patron", rôle que je n'aurai pas su jouer. Vous avez su prendre des initiatives sans que je n'aie à vous le dire, en gérant les différentes tâches du quotidien à la mairie. Vous m'avez apporté une grande souplesse par votre comportement exemplaire, merci.*

*J'aime ce village, j'aime Baladou où je ne suis pas né mais où je vis depuis plus de cinquante ans. Je continuerai à m'investir d'une autre manière.*

*Enfin pour terminer, je souhaite à chacun d'entre vous une excellente et bonne année 2020 !*

*Jean-Philippe Pageot*

## Intercommunalité

### Urbanisme

Les élus communaux ont rencontré à plusieurs reprises les représentants de Cauvaldor et du bureau d'études en charge de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme de l'Habitat, pour le devenir de la réglementation et cartographie de la commune.



L'adoption du PLUi-H et sa mise en application sur tout le territoire est prévue courant d'année 2020. Ce projet avance progressivement afin de créer un document d'urbanisme unique à l'échelle de la communauté de communes désormais compétente en la matière et ainsi uniformiser la réglementation qui jusqu'alors était au cas par cas : Plan d'Occupation des Sols, Plan Local d'Urbanisme mais aussi Carte Communale suivant les communes. Une adaptation de cette réglementation est toutefois prévue par secteur géographique, pour nous le Causse de Martel.

Une procédure d'enquête publique clôturera ce travail avant l'adoption et entrée en vigueur de ce document mais vos observations peuvent d'ores et déjà être transmises dans le cadre de la concertation :

- soit à la mairie, qui fera suivre votre lettre au service concerné
- soit directement au service : Communauté de communes Causse et Vallée de la Dordogne

Service Aménagement de l'Espace et Urbanisme  
06 avenue de Saint – Céré  
46 110 VAYRAC  
Ou par mail à [pluih@cauvaldor.fr](mailto:pluih@cauvaldor.fr)

### Suppression des pôles

Après la fusion des pôles de Martel et Souillac-Rocamadour-Payrac, un nouvel échelon de proximité des représentants communaux au sein de l'intercommunalité disparaît. Suite à un audit interne et une réorganisation de fonctionnement administratif général de CAUVALDOR, tous les pôles sont supprimés, ainsi que les commissions thématiques qui y étaient rattachées. Désormais seules des commissions à l'échelle de ce grand territoire sont conservées.

La composition de l'assemblée communautaire et la désignation des élus communaux siégeant aux commissions dépendront de la composition des conseils municipaux suite aux élections municipales qui se tiendront en mars.

## Conseil Municipal Jeunes

Le conseil jeune n'a pas tenu de séance durant ce semestre. Le parcours sportif est toujours en projet bien que mis temporairement en suspens. Il verra probablement le jour aux beaux jours...

## Secrétariat de mairie



Un nouveau visage vous accueille depuis mi octobre. Magali remplace Julie jusqu'à début mars, aux jours et horaires d'ouverture au public :

Mardi de 14h à 18h

Mercredi de 9h à 12h

Jeudi de 14h à 19h

## Travaux salle des fêtes et création d'un WC public indépendant



Après près d'une année de travaux (de janvier à novembre 2019) la salle a rouvert ses portes.

Les travaux d'agrandissement et mise aux normes permettent désormais diverses activités et manifestations dans une salle rajeunie, plus agréable et réaménagée.

Tables et chaises de la salle ont également été renouvelées pour du matériel plus moderne, plus confortable mais aussi plus facile à installer. Une estrade amovible permet l'installation d'une scène pour d'éventuels spectacles.

La création d'un sanitaire public indépendant en contrebas de la mairie est un plus apprécié, tant par les collégiens dont l'abri bus est à côté, que les marcheurs et autres publics de manifestations organisées dans le Bourg.



COÛT DES TRAVAUX	244 500 €		
SUBVENTIONS	Région	5 237 €	Pour l'accessibilité
		16 602 €	Pour la rénovation énergétique
	Département	42 000 €	Fond aide solidarité territoriale
	Etat	68 000 €	DETR
		<b>131 839 €</b>	

Après un long travail de saisie des articles et mise en page de la structure générale, le nouveau site internet est en service depuis début novembre. Plus fonctionnel et adapté aux nouvelles normes de chartes graphiques et d'accessibilité, il est en outre visible depuis les smartphones et autres tablettes.

La dénomination est inchangée : [www.baladou.fr](http://www.baladou.fr)

Les visiteurs sont invités à nous retourner leurs commentaires et signalements si toutefois certaines pages peinent à s'ouvrir ou si des oublis ou erreurs sont constatés.

Nous espérons que cette nouvelle présentation vous permet de trouver plus aisément les informations souhaitées.

Bonne navigation !

## Noël des aînés

Comme chaque année, les aînés de la commune, ayant plus de 75 ans et inscrits sur l'une des listes électorales, ont été conviés à un repas de Noël à l'Atelier du Goût.

En ce dimanche 15 décembre, ce sont une vingtaine de personnes qui se sont retrouvées à midi pour ce moment convivial en présence de quelques élus.

Les aînés absents ont reçu un colis gourmand à déguster chez eux et les personnes en maison de retraite ont, quant à elles, reçu une boîte de chocolats.



## Etat civil 2019

**Naissances** 18 juin Capucine Elsa Clara LEYMARIE de Lydie Lachaud et François Leymarie de Tenchou

**Mariage** 07 septembre Amélie BOURNEIX et Loïc JOANNY de Pomié

<b>Décès</b>	06 janvier	Roger PAGEOT	de Baillargual
	07 mars	Louis DANDURAND	de Pomié
	21 avril	Jean-Claude FAUREL	de Bazalgues
	02 mai	Jean Claude LAVILLE	de Champ Dalou
	17 mai	Marguerite DURAND	veuve MALET du Touren
	27 août	Emile CAMBOU	du Pigeon
	08 octobre	Alain VANRYSEL	de Pomié
	04 novembre	Alain DRUART	des Bourrières

### PACS

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2017 les communes sont devenues compétentes en matière de conclusion, modification et dissolution du Pacte Civil de Solidarité en remplacement des services des tribunaux de grande instance. A noter que les notaires conservent par ailleurs cette compétence.

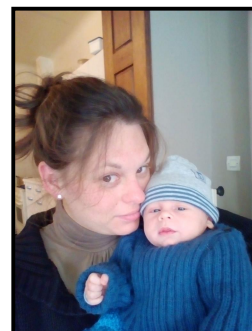
Au cours de l'année, 1 PACS a été enregistré :

Nathalie COTTIER et Didier STRINGA  
domiciliés au Saulou

Notre secrétaire n'habite pas Baladou, mais elle a le plaisir de vous présenter son bébé Maxime, né le 17 décembre 2019.

Tous nos vœux de bonheur.

Julie et son bébé



## Population

Chiffres donnés par l'INSEE : population légale en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020

**Population municipale** (personnes ayant leur résidence habituelle sur la commune) .....399

**Population comptée à part** (personnes en maison de retraite, étudiants.....).....16

**Population totale**.....415

## Recensement citoyen

Tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent spontanément se faire recenser entre le jour de leurs 16 ans et le dernier jour du 3<sup>ème</sup> mois qui suit celui de l'anniversaire.

La mairie du domicile délivre alors une attestation de recensement. Cette démarche permet à l'Administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la [journée défense et citoyenneté \(JDC\)](#). Le recensement permet aussi [l'inscription d'office](#) du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.

Cette formalité est obligatoire pour avoir le droit de se présenter aux concours et examens publics (baccalauréat, permis de conduire, etc.).



# Listes électorales

Comme toutes les communes, Baladou compte 3 listes : la principale avec les citoyens français et les complémentaire municipale et complémentaire européenne pour les ressortissants d'un pays de l'Union Européenne domiciliés à Baladou et souhaitant y voter.

Tel qu'exposé dans le Petit Baladin n°35, une réforme importante a impacté les modalités de révision des listes électorales depuis le 1er janvier 2019.

Comme vous avez pu le constater sur les cartes d'électeurs délivrées au printemps dernier, avant les élections pour les représentants au Parlement Européen, chaque votant se voit rattaché un identifiant national d'électeur attribué par l'INSEE. Cet identifiant permet désormais de suivre la personne sans avoir des doutes sur son identité au gré de ses nouvelles inscriptions suite à déménagement notamment mais également remédier aux doubles inscriptions trop souvent sources d'erreurs auparavant (ancienne et nouvelle commune) et absence de radiation effective. On ne peut en effet être votant que dans une seule commune de France...



Par ailleurs le délai pour s'inscrire en mairie a été rallongé.

**Vous pouvez vous inscrire jusqu'au 7 février.**

Quelques rappels de dates :

- **Inscription en mairie possible jusqu'au vendredi 07 février** (permanence de 10h à 12h) (inscription avec justificatif de domicile, pièce d'identité et formulaire dédié)
- **Premier tour des élections municipales dimanche 15 mars de 8h à 18h**
- **Second tour des élections municipales dimanche 22 mars de 8h à 18h** (si 2<sup>nd</sup> tour acté par la préfecture pour notre commune).

## Modalités de vote pour les communes de moins de 1 000 habitants

L'élection des conseillers municipaux se déroule au [scrutin majoritaire plurinominal](#) à deux tours, avec [panachage](#) :

- au premier tour, des candidats sont élus s'ils ont obtenu la [majorité absolue](#) des suffrages exprimés et le vote d'[au moins le quart](#) des électeurs inscrits ;
- au second tour, la [majorité relative](#) suffit. Si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de suffrages, l'élection est acquise au plus âgé lorsque tous ne peuvent être élus compte tenu du nombre de sièges à pourvoir.

Depuis la réforme du 17 mai 2013, une déclaration de candidature en préfecture ou sous-préfecture est obligatoire. Les candidatures isolées et les listes incomplètes sont autorisées, et on ne peut plus être élu si l'on n'a pas préalablement fait acte de candidature. Les suffrages sont comptabilisés individuellement, et le [panachage](#) est autorisé : les électeurs ont le droit de ne pas respecter les listes de candidats, en votant pour des candidats issus de listes différentes.

# Cimetière

La procédure de reprise des concessions abandonnées a débuté en septembre dernier pour s'achever en 2023.

De nouveaux panonceaux ont été apposés sur certaines tombes. Deux types d'affichage ont été mis en place :

- tout d'abord les concessions pour lesquelles des informations sont recherchées en vue de compléter le fichier présent en mairie (identité des personnes inhumées, contact de famille ...).
- puis un spécifique aux concessions réputées en état d'abandon et pour lesquelles une procédure de reprise est en cours.

*Il est par ailleurs rappelé que les travaux sur les concessions sont soumis à autorisation préalable à formuler en mairie.*

# Demandes d'urbanisme

## Les demandes instruites:

- 11 dossiers de certificat d'urbanisme informatif (tous déposés par des notaires )  
4 dossiers de certificat d'urbanisme opérationnel (dont 2 déposés par des notaires, et 1 refusé)
- 21 dossiers de déclaration préalable de travaux
- |      |   |  |
|------|---|--|
| Dont | -2 piscines et abris jardin                 | - 2 divisions parcellaires                     |
|      | - 1 réfection de toiture                    | - 3 changements de fenêtres – volets           |
|      | - 1 véranda                                 | - 2 coupes d'arbres (dont 1 refus)             |
|      | - 3 clôtures                                | - 1 régularisation de pose de portail          |
|      | - 1 création de fenêtre                     | -2 portails                                    |
|      | - 1 crépi de bâtiment + pose vélux et porte |  |
|      | - 1 aménagement de combles                  | - 1 régularisation de panneaux photovoltaïques |
- 10 dossiers de permis de construire
- Dont
- 2 abris de jardin / voitures
  - 2 bâtiments d'exploitation agricole
  - 1 modification d'implantation d'habitation
  - 2 habitations
  - 1 rénovation corps de ferme en habitation - 1 abri (chatterie)
  - 1 implantation de mobilhome pendant travaux

La communauté de communes, titulaire légalement de la compétence urbanisme, assure l'instruction des dossiers via un service dédié à cette mission. Une facturation est ensuite adressée à la commune, un tarif est appliqué par dossier.

Pour l'année 2019 cela représente un coût pour notre collectivité de 3138 €.

Après instruction, accord ou refus de la demande déposée, le contrôle de légalité par les services préfectoraux vérifie le respect de la réglementation de la décision prise.

**N'hésitez pas à vous renseigner auprès de la mairie avant d'engager tous travaux, même ceux ne créant pas de surface comme une clôture ou un changement de fenêtre !**

Une fiche informative vous a été remise avec les dernières Brèves Baladines.  
Elle est disponible en mairie et sur le site internet pour ceux qui l'auraient égarée.

## Adressage

Ce projet s'est concrétisé par une délibération de l'assemblée le 04 octobre dernier, au terme d'une consultation publique disponible en mairie durant 3 semaines en septembre.

Chaque voie de circulation porte désormais un nom, bien souvent celui du hameau ou de la direction desservie précédé de route, chemin ou impasse. Les habitations se voient quant à elles attribuer un numéro.

Les panneaux seront posés d'ici peu sur toute la commune mais un tel projet demande un peu de temps d'installation. Ce ne sont pas moins de 102 panneaux (le plus souvent avec poteaux) qui sont à implanter pour les noms de rues et 284 numéros de maisons ou bâtiments à distribuer.

Pour la pose des plaques individuelles, chaque habitant recevra sa plaque qui devra être posée de manière visible

(à côté de la porte ou sur la boîte aux lettres). Pour les personnes qui auraient des difficultés, les employés municipaux pourront apporter leur aide.

Pour les plaques de rue, certaines devront être placées sur des murs de maison.

Selon le code général des collectivités publiques :

***Les propriétaires des immeubles ne peuvent s'opposer à l'apposition des plaques indicatrices de noms de rues ou de numérotation sur leurs immeubles.***

## Panneau Pocket



Nous vous en parlons maintenant depuis un moment mais peut-être n'avez-vous pas encore téléchargé l'application...

Cet outil simple à installer sur votre téléphone portable permet de recevoir les principales informations de la commune grâce aux moyens de communication actuels.

**Il vous suffit d'installer l'application sur vos téléphones pour recevoir des messages d'information (avis de manifestation d'une association, fermeture de la mairie, avis de réunion publique, avis de décès par exemple) ou d'alerte (vigilance météo, coupure d'eau ou d'électricité notamment). Ainsi, c'est l'information qui vient à vous...**



L'installation de cette application sur vos appareils est **gratuite**. La collectivité a pour sa part pris en charge les frais d'adhésion à ce service.

## Transport à la demande

La convention avec les services de la Région Occitanie a été renouvelée. Le minibus vous véhicule pour un prix symbolique pour vous amener à un rdv, faire vos courses ou autre besoin de déplacement.

Le transport est proposé :

- le mercredi matin (départ vers 9h de la mairie ou de votre domicile) pour vous rendre à Martel ,
- le vendredi (matin) départ vers 9h de la mairie ou de votre domicile) pour vous rendre à Souillac,
- le 2<sup>ème</sup> mercredi du mois (départ 14h – retour 17h) pour vous rendre à Brive la Gaillarde .

Apprécié par les personnes qui en bénéficient, ce transport peut être demandé par tous.

Les quelques conditions :

- téléphoner au plus tard la veille du transport souhaité pour que le bénévole conducteur (titulaire d'une carte verte « transport de personnes » délivré par la préfecture après visite médicale) puisse en être informé,
- être récupéré et déposé sur la commune, en effet nous n'avons délégation de la Région que pour notre commune .

Pour Souillac et Martel, un tarif unique est demandé : 1€ aller seul ou aller retour .  
Pour Brive la Gaillarde : 5€ l'aller retour.

**La municipalité remercie tous ces bénévoles qui donnent, ou ont donné, un peu de leur temps pour ce service à la population.**

# La bibliothèque et ses animations

## *Brèves Littéraires Baladines*



Samedi 07 décembre a eu lieu une rencontre littéraire, en partenariat avec la Maison de la presse de Martel dans la salle des fêtes de Baladou, sur le thème des auteurs locaux. Enfance, poésie, histoire, bandes dessinées, romans, le choix était grand. Nous avons eu l'honneur et le plaisir d'accueillir Jean-Luc Briat, Manu Cassier, Christian Faure, Gilles Lades, Catherine Lamic, l'Oreille qui voit, Sylvie Staub, Laurent et Sophie Wirth.

Malgré le temps pluvieux, un public nombreux est venu échanger avec les auteurs et s'offrir les premiers cadeaux de Noël.



Cette première expérience sera-t-elle suivie ou ou restera-t-elle une **Brève Baladine** ?



## *La Dictée de Pivot*

Comme chaque année, la Bibliothèque organise la "Dictée de Pivot". Elle aura lieu **le 9 février à 15h** dans la salle des fêtes de Baladou. Venez faire travailler vos méninges et tester vos connaissances de la langue française et sa complexité le temps d'une dictée. Une collation sera offerte aux participants à l'issue de la correction.

## *Passage du bibliobus*

Renouvellement d'un millier d'ouvrages le 13 février au matin.  
Si vous souhaitez certains livres, merci de les demander à la bibliothèque, après avoir consulté le site de la bibliothèque départementale de prêt pour connaître leur disponibilité  
<https://bibliotheque.lot.fr>

## *Bénévoles*

La bibliothèque est animée par des bénévoles qui assurent les permanences, l'enregistrement des livres,  
la couverture des livres, le classement, et le « désherbage » (mise au pilon) si nécessaire.  
Si cela vous intéresse, vous pouvez venir nous rejoindre.

## *Boîte à lire*

Notre boîte à lire semble être dépassée par son succès.  
Nous sommes obligés de la mettre au régime de temps en temps !  
Merci de ne pas lui donner trop à manger et éviter les aliments trop périmés.....

## Quelques nouveautés réglementaires

A partir du 1er janvier 2020

- Alors que le Parlement européen a adopté le 24 octobre 2018 un texte prévoyant d'interdire à partir de 2021 un certain nombre d'objets en plastique à usage unique (cotons-tiges, couverts, pailles, mélangeurs de cocktails, touillettes...), **la mise sur le marché en France des cotons-tiges à usage domestique dont la tige est en plastique sera interdite dès le 1er janvier 2020**

- Dans le cadre de la réforme dite « 100 % santé », un décret publié au Journal officiel du 12 janvier 2019 précise les modalités de la **mise en place progressive du remboursement intégral (reste à charge zéro) par la Sécurité sociale et les complémentaires santé de certaines lunettes, prothèses dentaires et aides auditives** grâce notamment à la fixation de tarifs plafonds. Ces dispositions concerneront les contrats souscrits ou renouvelés à compter du 1er janvier 2020 pour les lunettes et les prothèses dentaires et à partir du 1er janvier 2021 pour les aides auditives.

- Un arrêté paru au Journal officiel du 25 avril 2019 prévoit la **suspension de la mise sur le marché des denrées alimentaires contenant l'additif E171** (dioxyde de titane) pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2020.

Le E171 est un additif alimentaire constitué de particules de dioxyde de titane (TiO<sub>2</sub>), notamment sous forme nanoparticulaire, qui est utilisé pour ses propriétés colorantes et opacifiantes dans de nombreux produits alimentaires (pâtisseries, bonbons, plats cuisinés...).

- À partir du 1er janvier 2020, les aides personnalisées au logement (APL), allocations de logement familiale (ALF) ou encore allocations de logement sociale (ALS) seront calculées sur la base des ressources des 12 derniers mois et non plus sur les revenus perçus deux ans plus tôt.

- À partir du 1er janvier 2020 (et au plus tard au 1er mars 2020), le **dispositif du « permis à 1 € par jour » sera uniquement accessible aux écoles de conduite et aux associations disposant du label « qualité des formations au sein des écoles de conduite »**. C'est ce que prévoient un décret et un arrêté publiés au Journal officiel du 20 novembre 2019.

Pour rappel, ce prêt à taux zéro s'adresse aux jeunes de 15 à 25 ans afin de les aider à financer l'obtention de leur permis de conduire (catégorie A1, A2 ou B).

Il sert uniquement au financement d'une formation initiale ou, en cas d'échec à l'épreuve pratique, il peut servir également au financement d'une formation complémentaire.

Il n'est attribué qu'une seule fois à un même bénéficiaire dans le cas d'une formation initiale.

Pour une formation initiale, son montant est de 1 200 € maximum, 300 € pour une formation complémentaire.

## Maison de services au public

Qu'est-ce qu'une Maison de services au public ? (MSAP)

Une Maison de services au public est un lieu dans lequel les habitants peuvent être accompagnés dans leurs démarches administratives : emploi, retraite, famille, social, santé, logement, énergie, accès au droit, etc.

Quelle est l'offre de services « de base » d'une Maison ?

**Accueil, information et orientation**

**Aide à l'utilisation des services en ligne**

**Facilitation administrative**

**Faciliter la mise en relation**

**Mardi** de 9h à 13h et de 13h30 à 17h

**Mercredi** de 9h à 13h et de 13h30 à 17h

**Judi** de 9h à 13h et de 13h30 à 17h

**Vendredi** de 9h à 12h

Martel, Place des Consuls

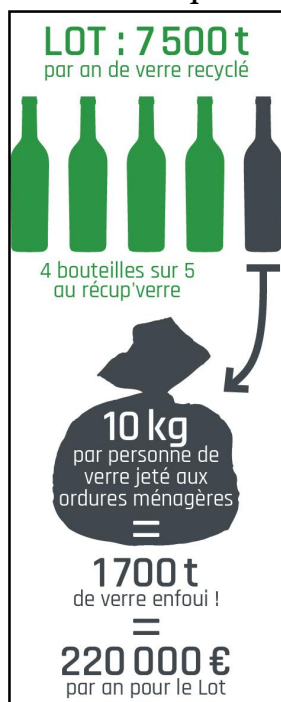


## Quel "verre" au récup'verre ?

Le verre se recycle à l'infini ! OK, mais alors pourquoi on ne peut pas mettre dans le récup'verre de la vaisselle, du cristal, un plat type "Pyrex", une vitre ou bien encore un miroir ? C'est bien du verre tout ça, non ?

Visuellement oui, mais techniquement, ces verres sont différents et ne peuvent pas être recyclés ensemble ; pire encore, s'ils sont mélangés, le processus de recyclage peut échouer.

Les emballages en verre sont fabriqués avec le même type de matériau, c'est pourquoi on doit mettre **uniquement des pots, des bocaux et des bouteilles en verre** dans le récup'verre.



Ainsi, pas d'erreur, et le recyclage est assuré !

### EMBALLAGES EN VERRE UNIQUEMENT

**Bouteilles, pots et bocaux** vides,  
sans bouchon ni couvercle.



### 3 bonnes raisons de recycler le verre

#### 1. Pour préserver notre environnement

Le verre est majoritairement constitué de sable. Dans les fours des verreries, la réutilisation de verre concassé (calcin), à la place de matières premières, présente de nombreux atouts. Sa température de fusion, un tiers plus bas, permet d'économiser de l'énergie. Cela diminue aussi la consommation d'eau et le prélèvement de ressources naturelles.

Un Lotois trie en moyenne 41 kg de verre sur l'année (moyenne nationale : 31 kg/an). Ainsi, le recyclage du verre pour le Lot permet d'éviter le rejet de CO2 dans des proportions équivalentes à 2 500 véhicules Diesel.

#### 2. Pour que nos déchets nous coûtent moins cher

Recycler des emballages coûte moins cher que de payer leur enfouissement dans une Installation de Stockage de Déchets destinée aux ordures ménagères. Chaque tonne de verre valorisé permet aux collectivités, et donc aux habitants, d'économiser jusqu'à 130 €.

Cependant, 10 kg de verre par an et par personne finissent encore dans les poubelles. Pour voir l'ampleur de ce "petit" chiffre à l'échelle de notre territoire, il faut imaginer 170 camions, en file indienne sur plus de 2,5 km, en route pour la décharge... Ce gâchis coûte aux Lotois 220 000 € chaque année. C'est le prix des bouteilles vides de sens.

#### 3. Pour contribuer à la lutte contre le cancer

Un partenariat initié en 1974 unissait les collectivités locales à la Ligue contre le cancer. Depuis 1992, ce soutien est laissé à l'appréciation des collectivités. Le Syded a fait le choix de le poursuivre en versant à la Ligue 1 500 € chaque année. Dernièrement, les élus ont souhaité renforcer ce don. Ils ont proposé de le rendre proportionnel à la quantité de verre déposé dans les récup'verre, en reversant 0,50 € par tonne. Désormais, notre participation financière devrait être deux fois et demie plus importante. Ainsi, un meilleur tri contribuera davantage à la lutte contre le cancer.



CE QU'IL NE FAUT PAS METTRE



Vaisselle, verre type "Pyrex", ampoules, néons, vitres, miroirs et pare-brises

Par sécurité, ne déposez pas de verre au pied des bacs

Un second récup verre est prévu à Bazalgues et sera déposé par le SYDED dans les semaines à venir.

**POINT IMPORTANT** Merci de ne pas déposer les bouteilles à côté du récup'verre, mais **DEDANS**.

**Si le conteneur est plein, le signaler à la mairie.**

## Violences faites aux femmes

Les chiffres parlent d'eux-mêmes !

### DE TROP NOMBREUSES VICTIMES

2019, déjà une année noire...

**125** femmes ont été tuées au 30 octobre 2019

> Soit 1 femme tous les 2 jours et demi <

En 2018...

**121** femmes tuées par leur conjoint ou ex-conjoint

**28** hommes tués (dont 15 étaient violents) par leur compagne

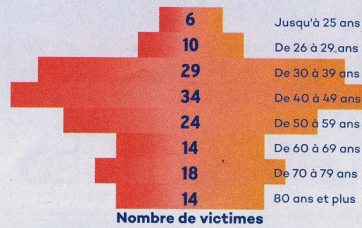
**21** enfants tués

**10** autres personnes également victimes (rivaux, personnes cherchant à s'interposer...)

Beaucoup de victimes, mais peu de plaintes

**219 000** femmes majeures déclarent avoir été victimes de violences physiques et/ou sexuelles au sein de leur couple dans l'année écoulée.

Toutes les classes d'âge sont touchées



Nombre de victimes

Le contexte peut alarmer...

Dans **54,6 %** des cas, on constate la présence d'au moins une substance susceptible d'altérer le discernement de l'auteur et/ou de la victime au moment des faits :

**Alcool : 33 %**   **Stupéfiants : 13 %**

Et dans **45,6 %** des cas, il existait des traces de violences antérieures.

**19 %** seulement ont déposé plainte auprès des services de police ou de gendarmerie.

Sources : Ministère de l'Intérieur et Observatoire national des violences faites aux femmes.

N° de téléphone **3919**

Numéro d'écoute anonyme et gratuit destiné aux femmes victimes de violences



Féminicides en France en 2019

**ARRÊTONS LES VIOLENCES**

En 2018, une femme était tuée tous les 3 jours sous les coups de son conjoint.

Depuis janvier 2019, c'est une femme tous les 2 jours

## Quelques nouvelles de l'école ....



**La semaine du goût** : toute l'école et l'équipe pédagogique ont été invités par les restaurateurs de Baladou à venir déguster un bon repas. Un atelier sur la préparation d'une entrée leur a été proposé et les trois vainqueurs ont gagné une surprise sucrée.



**Visite expo** : Les enfants ont visité l'exposition Dimension Supplémentaire sur de l'art contemporain à Souillac. (Cauvaldor prend en charge la totalité des frais de cette sortie).

**Balade mathématiques** : Après la visite de l'exposition contemporaine, les élèves ont déambulé dans Souillac à la recherche de symboles mathématiques.





**Repas de Noël** : les élèves ont préparé un buffet de Noël et invité l'équipe pédagogique, monsieur le Maire nous a fait le plaisir d'être parmi nous.

**Lutte** : L'école a débuté une séquence de lutte qui durera toute la période jusqu'aux vacances d'hiver. Elle a pu bénéficier de la toute nouvelle salle des fêtes de Baladou, très agréable pour cette période de l'année un peu fraîche pour l'EPS en plein air.



L'enseignante, Carole BINET

## **Association des Parents d'Elèves** Baladou - Cuzance

L'association des parents d'élèves de Cuzance-Baladou vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Pour cette année scolaire, il est prévu une sortie à Vulcania pour les élèves de CM1.  
Pour les CE2 de Baladou, nous ne nous sommes pas encore décidés sur le choix de la sortie.  
Ils profiteront également des séances piscine à Souillac, sorties cinéma et bien d'autres.

Le **loto des écoles** aura lieu à la salle des fêtes de Cuzance le **samedi 7 mars** à partir de 20h.  
De nombreux lots vous attendent!!!  
**VENEZ NOMBREUX**

Charlène Coppe, présidente

## Station Météo

Dans le jardin de Gérard Lesentier, près de la croix du Roc, vous êtes peut être intrigué par une installation qui n'a rien à voir avec un épouvantail.

Il s'agit d'une **station météo par radio**: Version comprenant un ensemble de capteurs : anémomètre-girouette à ultrason avec en option, pluviomètre, température et humidité extérieure prises sous abri et équipée de capteurs d'UV et de rayonnement solaire. Les données sont récupérées par un ordinateur et envoyées sur le web.

<http://meteo-baladou.com>



Chaîne d'acquisition des paramètres météo de la station  
Vantage pro2 plus



Vous trouverez sur son site, la météo de Baladou, bien sûr, mais aussi des liens vers des sites nationaux :

- Alertes météo
- Carte vigilance
- Carte des crues
- Carte U.V.
- Alerte allergies
- Niveau et débit de la Dordogne
- Et même un lien vers le site internet de Baladou.....



## Une nouvelle voiture pour la mairie

Cette voiture sera utilisée pour les déplacements des agents communaux, ainsi que pour le Transport à la Demande s'il y a peu de voyageurs.

## Débroussaillage

L'équipe de débroussaillage vous donne rendez-vous pour l'entretien annuel des chemins balisés.

Samedi 23 mai, et toute la semaine, en fonction de la météo et de l'avancement du travail.

Horaires de 9h à 11h environ. RV devant l'église.

Venez nombreux.



## Comité des fêtes

C'est parce que **NOUS** sommes une « **BELLE EQUIPE** »  
que nous avons plaisir à animer le village de **BALADOU**,

C'est sur un bilan très positif, aussi bien financièrement qu'émotionnellement, que nous avons clôturé cette année encore la **GRANDE FETE** de **BALADOU**.

Plus de 160 personnes au repas qui, il est vrai, s'est encore un peu prolongé dans la soirée.

Plus de 60 voitures et motos anciennes la journée du 15 août,

Un grand merci au club « les Vieux Pistons Périgordins » et autres exposants d'être venus.

Le concours de pétanque a été un succès également, merci à l'organisation

Puis le « marché gourmand » qui a de plus en plus de succès s'est très bien passé,

Le feu d'artifice a néanmoins pu être « tiré » malgré la canicule et le risque d'incendie,

et comme chaque année ce fut un franc succès.

La fête s'est passée dans la bonne humeur et sans aucun incident.

Merci à toutes et tous les bénévoles sans qui nous n'aurions pas pu faire cette belle fête qui reste une belle fête de village.

Je tiens personnellement à remercier la municipalité sortante pour son aide et pour l'énergie donnée pour le bon fonctionnement de cette fête, merci.

Je tiens aussi personnellement à remercier les habitants de Baladou qui participent fortement à cette fête grâce à l'accueil très positif et aux recettes reçues pour les aubades.

Toute l'équipe du comité des fêtes se joint à moi pour vous souhaiter une très, très belle année 2020.

### **Bravo et merci à toutes et tous**

Cette année 2019 est terminée et une nouvelle page blanche s'offre à nous.

Et pour commencer cette année 2020 : **une soirée Ciné 'Casse-croûte !**

Le concept :

Une diffusion du film « **FRAGMENTS DE SOUVENIRS** » reportage, à la fois, admirable et émouvant, sur les mémoires de la commune et de la vie d'antan. (Réalisé par le Conseil Municipal Jeune de Baladou)

Par la suite, on vous propose la **Tourtiflette !**

En commençant par différentes mises en bouche, nous poursuivrons sur une recette revisitée de la Tartiflette, accompagnée d'une saucisse locale et d'une salade. Nous terminerons ce repas par une note sucrée préparée par les soins de « L'atelier de Marie » ! (vin & café compris)  
Tout cela, préparé par nos soins avec des produits locaux.

Cette soirée est programmée pour le **SAMEDI 22 FEVRIER 2020**, et débutera à partir de **18h30**

**L'entrée vous coûtera seulement 20p !**

**Merci de réserver avant le 15 février via la page Facebook ou au 06.26.60.19.21**

Le président, Michel Gaucher

## Souvenirs d'enfance à Baladou

On vient d'entamer la dernière tourte. « Demain il n'y a rien qui presse dans les champs, on fera le pain » annonçait mon père. Tant mieux ! Nous allons nous régaler avec de la mie tendre et moelleuse, de la croûte fine et croustillante. Ces derniers temps, nous économisions le pain dur réservé à la soupe pour manger des pommes de terre, du macaroni ou des haricots.

Le soir même, ma grand-mère préparait le levain en mélangeant quelques poignées de farine à de la levure et à un peu d'eau tiède. Le lendemain était un jour de dur labeur. Dès le matin, après ses tâches quotidiennes, ma grand-mère se rendait à la « boutique », ainsi appelée car le grand-oncle Zéphirin y avait installé un atelier de menuiserie pendant sa jeunesse de courte durée. En effet, il faisait partie de ces innombrables soldats morts à la guerre de 14-18. C'est dans cette pièce que trônait sur ses quatre pieds la grande maie en bois. C'est dans celle-ci que ma grand-mère vidait les sacs de farine, l'eau du chaudron qu'elle avait fait chauffer sur le feu de cheminée de la cuisine. Après avoir brassé le mélange, elle y introduisait la boule de levain qui avait gonflé pendant la nuit. Puis, bien campée sur ses jambes, elle se mettait à pétrir.

Son buste se penchait, se relevait en même temps que ses bras s'enfonçaient dans la pâte puis se soulevaient, laissant apparaître ses larges mains toutes collantes qui n'arrivaient pas à se détacher du mélange de plus en plus lisse et homogène. Sous l'effort, des gouttes de sueur perlaient sur son front et ses joues se coloraient. Quand elle jugeait que la pâte avait atteint une certaine souplesse, elle s'arrêtait et plaçait une couverture sur la maie en attendant que la fermentation fasse son œuvre.

Pendant ce temps, dans le « fournil », pièce attenante à la boutique et où se faisait la cuisson, mon père, armé d'une fourche, rassemblait des fagots de bois sec et des genévriers qu'il introduisait à mesure dans le four pour le chauffer. Plusieurs fois dans la journée, il allait sur le pas de la porte et criait à ma grand-mère : « la pâte est levée ? » Ce travail prenait plus ou moins de temps suivant les saisons et demandait une certaine expérience, une surveillance attentive, une appréciation sûre. Il fallait que le four soit chaud à point, la pâte levée à point pour enfourner.



Le moment venu, ma grand-mère disposait par terre une quinzaine de paniers ronds en bois ou en osier et disposait dans chacun d'eux plusieurs pâtons qui feraient une bonne miche. Dans une poussière de farine, mon père les apportait ensuite dans le « fournil ». Il les vidait un à un sur la palette en bois qu'il enfonçait dans la gueule rougeoyante du four et qu'il retirait d'un coup sec après l'avoir déchargée sur la sole.

Avec habileté, il maniait le long manche dans un mouvement de va-et-vient, le visage rougi par les vapeurs brûlantes. On respirait l'odeur de la levure mêlée à celle des braises et des cendres chaudes. Des bouffées de chaleur envahissaient la pièce où j'aimais m'attarder, en hiver, les yeux fixés sur la petite porte en fer, attendant le moment où mon père l'ouvrirait pour sortir les tourtes une à une, dorées à point. Ma mère arrivait alors avec une corbeille de châtaignes à faire griller, des tartes ou des quiches à faire cuire. Un régal en perspective !

Georgette Gay Mouraud

## Pomié en fêtes



### *Soirée vins nouveaux & châtaignes*

Le vendredi 22 novembre dernier, l'Association avait invité tous les habitants de Pomié à fêter l'arrivée des vins nouveaux et primeurs.

C'est dans une salle des fêtes fraîchement rénovée et agrandie que nous nous étions donné rendez-vous. Les différents amuse-bouche concoctés par les bénévoles de l'association ont rencontré le succès escompté, et ont accompagné à merveille le verre de beaujolais nouveau rosé offert à chaque convive.

Comme d'habitude, après cette mise en bouche, les paniers repas apportés par les uns et les autres ont été partagés et appréciés par tous.

Une petite dégustation d'os de canard a ensuite donné l'occasion de « rousiquer », avant de faire honneur aux très nombreux fromages apportés par les uns et les autres.

Et pour parachever ce menu déjà très complet, les desserts élaborés par les volontaires de l'Association ont fait le bonheur des plus téméraires.

### **Et à venir...**

#### *Chasse aux œufs de Pâques le lundi 13 avril 2020*

Le lundi 13 avril aura lieu la traditionnelle chasse aux œufs de Pâques, ouverte à tous les enfants, petits-enfants, nièces et neveux des habitants de Pomié.

Rendez-vous est donné à toutes et à tous à 10h30 autour de la mare du village.

#### *Vide-Greniers le dimanche 28 juin 2020*

Le dimanche 28 juin 2020 se tiendra le vide-greniers annuel de BALADOU aux abords de la mairie et de la salle des fêtes.

Que vous soyez chineurs, exposants ou simples curieux, notez d'ores et déjà cette date dans vos agendas.

#### *Repas annuel le samedi 10 juillet 2020*

Le samedi 10 juillet 2020 en soirée se tiendra la traditionnelle fête des voisins ouverte à tous les habitants de Pomié ainsi qu'à leurs éventuels invités (famille et amis).

Des précisions seront fournies ultérieurement.

Le président, Roland Denier

## Accor'danse

Les membres du club de danse de BALADOU sont heureux d'avoir retrouvé la nouvelle salle des fêtes flambant neuve de BALADOU, après avoir passé plus d'une année à la salle des fêtes de LANZAC.

Deuxième année avec notre nouvelle professeure FRANCOISE qui anime nos cours.

Tous les membres du club se joignent à moi pour vous SOUHAITER UNE BELLE ANNEE 2020.

Le président, Michel Gaucher

## Baladou Gym

Depuis le 19 Novembre, nous avons intégré la nouvelle salle des Fêtes de Baladou. Elle est spacieuse et peut accueillir notre groupe de 37 adhérents.

Nous sommes heureux de partager de beaux et bons moments ensemble. Et à cette occasion nous avons le plaisir de vous présenter tous nos vœux de bonheur et de santé pour l'année 2020.

Vous pouvez, à tout moment, nous rejoindre pour participer à nos cours de gymnastique adaptés pour tous les âges. Ils se déroulent le mardi de 11 h à 12 h et le mercredi de 18 h 30 à 19 h 30.



Le président, Michel Bergé

## Cours d'informatique

Voilà plus de 10 ans que sont dispensés à Baladou, gratuitement, des cours d'informatique. Cours qui doivent permettre aux personnes de tous âges de s'initier à l'ordinateur et à utiliser certains logiciels des plus connus.

Le premier trimestre s'est penché sur la découverte du clavier, l'accès à Internet (envoi et réception de messages accompagnés ou non de fichier ou d'image, de gérer ses contacts, de regrouper les envois).

Puis la découverte du traitement de texte, (mise en forme, alignement, changement de police etc...)

Ce trimestre, nous compléterons nos connaissances sur Internet et aborderons la feuille de calcul, outil simple, exigeant de la rigueur, mais dont les domaines sont sans limite.

Venez nous rejoindre, ambiance chaleureuse et motivante.

Michel Bergé

## Cours d'espagnol

Giselle qui assure depuis plusieurs années les cours d'espagnol a décidé de faire une pause.

Lorsque les cours reprendront, elle nous le signalera.  
Merci beaucoup à elle.



## Tribune Libre

### Mon BLED

Il ne se passe pas une semaine maintenant sans que je sois obligée de contrôler de plus en plus sérieusement mes écrits ce qui hélas, ne m'empêche pas de laisser passer des fautes ! Avec l'âge la mémoire et les corrections automatiques de nos ordinateurs, tablettes ou téléphones, nous rendent bien moins opérationnels. Bref, pour un tas de raisons, j'ai retrouvé l'usage de l'indispensable manuel de mes jeunes années à savoir le BLED ce précieux manuel d'exercices orthographiques et grammaticaux que vous, Odette et Edouard Bled, avez conçu jadis pour les écoles primaires de la ville de Paris. Avec le temps, il est devenu si institutionnel qu'on emploie souvent le nom « BLED » comme un nom commun.

Je ne sais s'il est encore utilisé dans les écoles de la République avec l'autre incontournable mine d'or pour les cancre aspirant à progresser j'ai nommé le « Bescherelle » et, si cela n'est plus le cas, je me permets de conseiller vivement aux parents et grands-parents de les offrir à leurs chères têtes blondes à la première occasion !

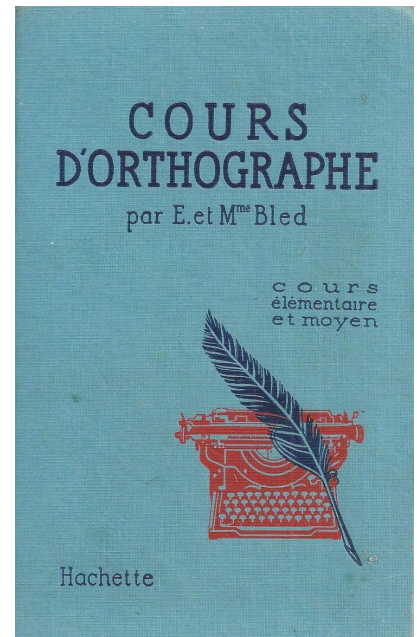
Pour ma part, ils sont situés tous deux en bonne place dans la bibliothèque. Ils y côtoient plusieurs dictionnaires, les deux « Petit Robert », celui de la langue française et celui des noms propres mais également les usuels du Robert : les synonymes, les difficultés du français et l'étymologie du français. Chez moi, ils n'ont pas été détrônés par celui qui prétend savoir tout : internet via [Wikipedia](https://fr.wikipedia.org/) !

Enfant, lorsque je m'inquiétais de l'orthographe ou de la signification d'un mot, papa avait coutume de me dire que *les dictionnaires n'avaient pas été inventés pour les chiens* ! J'ai vite compris qu'il était inutile de poser ce genre de questions et, en bougonnant quelque peu, j'obtempérais .... Très vite, le geste est devenu réflexe.

La mère puis la grand-mère que je suis devenue a vivement encouragé cette saine habitude. A cela s'ajoutait des moyens mnémotechniques prodigués par les « instits » de la communale qui étaient suffisamment rigolos pour les avoirs encore en mémoire moult années après.

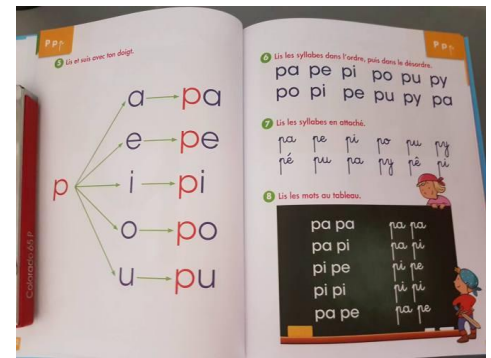
Il y avait - entre autre :

- Je viens de m'apercevoir qu'apercevoir ne prend qu'un p
- La VIEILLE s'écrit avec 2 L car c'est mieux de marcher avec 2 cannes
- APPUYER prend 2 P car on s'appuie mieux avec ses 2 pieds
- Courir ne prend qu'un R car on manque d'air lorsqu'on court
- Mourir ne prend qu'un R car on ne meurt qu'une fois
- Nourrir prend 2 R car on se nourrit plusieurs fois dans sa vie
- Un balai : un seul "L" car le balai n'a qu'un manche
- Un ballet : deux "L" car il faut deux jambes pour danser
- Une hirondelle : deux "L" car elle a besoins de deux ailes pour voler.
- "Le chapeau de la cime est tombé dans l'abîme et celui du boiteux est tombé dans la boîte."
- Pour retenir les 7 seuls mots en OU qui prennent un X au pluriel, cela donnait "Mes choux, mes bijoux, venez sur mes genoux avec vos joujoux, et jetez des cailloux sur ces vilains hiboux plein de poux »
- Pour retenir les conjonctions de coordination : mais, où, et, donc, or, ni, car cela donnait ... « Mais où est donc Ornica ? »



- Pour savoir si on doit mettre un accent sur le U de OU, OU ne prend pas d'accent lorsqu'on peut dire OU BIEN
- Pour savoir si vous devez mettre un accent ou non sur un A, mettez votre phrase à l'imparfait. Par exemple : "il a un joli vélo" devient "il avait un joli vélo". Le "a" est bien un verbe, on ne met pas d'accent. En revanche, dans la phrase, "il passe le week end à Lyon", on ne peut pas remplacer le "à" par "avait". On met donc un accent.
- "Ce" se place devant un nom et "se" devant un verbe. Pour vous en souvenir, retenez que, lorsque l'on montre quelque chose du doigt, on forme un "C" avec la main. On écrira donc "ce tabouret" et non "se tabouret".
- Quand avec un D ou avec un T  
 Quand (lorsque) je vais au marché avec un **D**  
 Quant à venir te voir, c'est pas l'époque  
 Quant au déroulement de l'enquête, on avance

J'en ai sans doute oublié au fil du temps mais je me dois de remercier Mme GODET mon institutrice de fin d'études 1<sup>ère</sup> année pour tout ce que j'ai retenu. Oui Merci à vous Mme GODET ! Du coup, je vous pardonne vos curieuses punitions comme celle qui consistait à nous installer à la moindre bêtise derrière les grands rideaux noirs occultant des fenêtres de la classe, un pied dans une poubelle puis d'enfoncer autour de nos silhouettes de gamines quelques punaises pour nous maintenir le nez au mur !



Visualisez la scène et imaginez ce qui se passerait si un membre de l'Education Nationale faisait la même chose aujourd'hui .....

Danielle Carbon

Et que dire de la balade et de la ballade ? (note de la rédaction)\*

## Nouveau bureau au Comité des Fêtes

Président : Thomas Lacroix  
 Vice-président : Michel Gaucher  
 Trésorier : Thomas Gaucher  
 Trésorier adjoint : Rémi Bru  
 Secrétaire : Ophélie Pegrand  
 Secrétaire adjointe : Marie Lachèze



**BALADOU**  
**Soirée Ciné'Casse-Croûte !**  
organisée par le Comité des Fêtes de Baladou



18H30 - Diffusion du film « Fragment de souvenirs »  
reportage sur les mémoires de la commune et la vie d'antan  
 À l'initiative du Conseil Municipal. Fiche de Baladou  
 Réalisateur : Jacques Tournéize

En suivant - Repas Tourtiffette

Apéro et ses mises en bouches

Tourtiffette  
 Saucisse locale  
 Salade

Note Sucrée préparée par  
 « L'Atelier de Marie »  
vin et café compris

20 € / personne  
 Réservation avant le 15 Février  
 soit via la page Facebook  
 ou au :  
 06.26.60.19.21

SAMEDI 18H30

22 FEVRIER

Salle des Fêtes de Baladou

Ne pas payer sur la note publique Comité des fêtes de Baladou

\*Avec 2 L. (ailes) la musique vous transportera dans les airs, alors qu'une promenade vous laissera les pieds sur terre (et à Baladou).

## Dates à retenir

Dimanche 26 janvier A 11h	Vœux de la municipalité	Salle des fêtes
Dimanche 09 février à 15h Salle des fêtes	Dictée de Pivot	Organisée par la Bibliothèque
Samedi 22 février à partir de 18h30 Salle des Fêtes	Soirée film-casse-croûte Tourtiflette	Comité des fêtes
Samedi 07 mars à 20h à la Maison de la Truffe de Cuzance	Loto des écoles	Association Parents d'Elèves Baladou / Cuzance
Samedi 14 mars Salle des Fêtes	Repas de l'école de musique	Ecole de musique du Pays de Martel
15 mars 2020  22 mars 2020	Elections municipales Premier Tour Second tour	Etat/ Commune
Samedi 23 mai à 9h devant l'église pour 2 heures, en fonction de la météo Puis chaque matin durant 1 semaine	Débroussaillage	Bénévoles
Dimanche 28 juin	Vide Grenier	Pomié en Fêtes

### CALENDRIER VACANCES SCOLAIRES 2020

VACANCES	DATES DE FIN DES COURS	DATE DE REPRISE
Vacances d'hiver	Du samedi 08 février 2020	Au lundi 24 février 2020
Vacances de printemps	Du samedi 04 avril 2020	Au lundi 20 avril 2020
Pont de l'Ascension	Du mercredi 20 mai 2020	Au lundi 25 mai 2020
Vacances d'été	Du samedi 04 juillet 2020	Au mardi 01 septembre 2020

**Rappel** : Les formalités pour la rentrée scolaire de septembre seront à effectuer au cours du mois de juin ou début juillet : l'inscription à l'école et la demande de transport scolaire.

L'école maternelle de rattachement est celle de Martel.

Les élèves des cours élémentaires sont répartis sur les communes du RPI (les niveaux par communes ne seront connus qu'au printemps).

Le collège de rattachement est celui de Martel puis le Lycée Général Louis Vicat de Souillac (sauf options spécifiques pour une dérogation vers un autre établissement).

Il est rappelé que le lieu de scolarisation des enfants dépend du lieu de domicile des parents.

De nombreuses actualités sur [www.baladou.fr](http://www.baladou.fr)

### Ouverture de la mairie au public

Mardi de 14h à 18h

Mercredi de 9h à 12h

Jeudi de 14h à 19h

(

Les élus reçoivent sur rendez-vous

05.65.37.30.68

mairiebaladou@gmail.com

### Bibliothèque ouverte

Mercredi de 16h30 à 18h30

Samedi de 10h à 12h

05.65.41.24.83

### Transport à la demande

Le mercredi matin à destination de Martel et  
le vendredi matin à Souillac  
Tarif d'01p par voyageur (AR)  
Pensez à téléphoner à la mairie au plus tard la  
veille du trajet souhaité



LA RÉGION OCCITANIE  
Pyrénées-Méditerranée



La Récup'rit de martel a fermé ses portes le 31 décembre. Vous pouvez porter vos objets à Bretenoux ; (anciens locaux de la SOB, route de Puybrun) ou à la déchetterie de Martel.